

Avis public

Le 6 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2026-116 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Le texte complet de règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 8 octobre 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2026-116
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54
FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE
DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS
RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS
DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS
INCOMPATIBLES

Règlement numéro VS-R-2026-116 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 6 octobre 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 2 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2014-54;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du 9 septembre 2026.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 28 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 28.- CENTRE DE SKI ALPIN MONT-FORTIN

DÉTAIL	TARIF	
Billets journaliers – ski/planche	Adulte	Journée : 30,85 Demi-journée : 25,65 \$ Soirée : 16,00 \$
	Âge d'or (65 ans et plus)	Journée : 23,15 \$ Demi-journée : 19,25 \$ Soirée: 16,00 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	Journée : 23,15 \$ Demi-journée : 18.15 \$ Soirée : 16,00 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit

Billets de saison (passe saisonnière) <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Familial Enfant (5 ans et moins)	2 personnes : 469,20 \$ 3 personnes : 625,50 \$ 4 personnes : 782,00 \$ 5 personnes : 938,30 \$ 6 personnes : 1 094,50 \$ 8,90 \$ pour photo et carte de membre
Billet de saison individuel	Adulte Âge d'or Jeune (6 à 17 ans)	312,75 \$ 234,60 \$ 234,60 \$
Remplacement de carte perdue	35,00 \$	
Remontée tapis	Gratuit	
Casiers <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Saisonnier familial Saisonnier régulier Hebdomadaire Journalier	Régulier : 106,00 \$ Membre : 74,20 \$ Régulier : 75,70 \$ Membre : 53,00 \$ 13,90 \$ 4,60 \$
Billets journaliers - glissade en tube	Adulte Jeune (6 à 17 ans)	13,25 \$ 9,90 \$
Tarif de groupe pour location exclusive - glissade en tube <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et les aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Location 1 heure Location 1 ½ heure Location 2 heures Location 2 ½ heures Location 3 heures Location 3 ½ heures Location 4 heures Location 4 ½ heures	375,45 \$ 414,80 \$ 458,35 \$ 506,55 \$ 593,15 \$ 664,40 \$ 744,05 \$ 833,25 \$

Lorsqu'il y a seulement un versant d'ouvert (télésiège fermé), la tarification journalière est réduite de 50 %.

Il y a réduction de 15 % du tarif lors de la prévente de billets de saison entre le 1^{er} lundi de novembre et le 1^{er} lundi de décembre.

OFFRE REGROUPEE

Tout rabais pourra être accordé dans le cadre d'offre regroupée.

Par le suivant :

ARTICLE 28.- CENTRE DE SKI ALPIN MONT-FORTIN

DÉTAIL	TARIF	
Billets journaliers – ski/planche	Adulte	Journée : 31,60 \$ Demi-journée : 26,25 \$ Soirée : 16,40 \$
	Âge d'or (65 ans et plus)	Journée : 23,70 \$ Demi-journée : 19,70 \$ Soirée: 16,40 \$
	Étudiants (18 ans et plus)	Journée : 23,70 \$ Demi-journée : 19,70 \$ Soirée: 16,40 \$
	Jeune (6 à 17 ans)	Journée : 23,70 \$ Demi-journée : 18,60 \$ Soirée: 16,40 \$

	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Billets de saison (passe saisonnière) <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Familial Enfant (5 ans et moins)	2 personnes : 492,66 \$ 3 personnes : 656,78 \$ 4 personnes : 821,10 \$ 5 personnes : 985,22 \$ 6 personnes : 1 149,23 \$ 9,35 \$ pour photo et carte de membre
Billet de saison individuel	Adulte Âge d'or Étudiants Jeune (6 à 17 ans)	328,39 \$ 246,33 \$ 246,33 \$ 246,33 \$
Remplacement de carte perdue	36,00 \$	
Remontée tapis	Gratuit	
Casiers <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Saisonnier familial Saisonnier régulier Hebdomadaire Journalier	Régulier : 108,55 \$ Membre : 76,00 \$ Régulier : 77,50 \$ Membre : 54,25 \$ 14,25 \$ 4,70 \$
Billets journaliers - glissade en tube	Adulte Jeune (6 à 17 ans)	13,60 \$ 10,15 \$
Tarif de groupe pour location exclusive - glissade en tube <i>Le 25% de rabais pour les étudiants et les aînés ne s'applique pas sur ces prix</i>	Location 1 heure Location 1 ½ heure Location 2 heures Location 2 ½ heures Location 3 heures Location 3 ½ heures Location 4 heures Location 4 ½ heures	384,45 \$ 424,75 \$ 469,35 \$ 518,70 \$ 607,40 \$ 680,35 \$ 761,90 \$ 853,25 \$
Location d'équipement	Ensemble de ski avec bottes et bâtons Ensemble de planche à neige avec bottes Planche à neige avec fixations, sans bottes Bottes de ski ou de planche à neige Lunettes ou casque Ensemble de lunettes et casque Bâtons Ensemble complet (Groupes scolaires)	Journée : 30,00 \$ Demi-journée / soirée : 21,00 \$ Journée : 30,00 \$ Demi-journée / soirée : 21,00 \$ Journée : 20,00 \$ Demi-journée / soirée : 14,00 \$ Journée : 10,00 \$ Demi-journée / soirée : 7,00 \$ Journée : 10,00 \$ Demi-journée / soirée : 7,00 \$ Journée : 15,00 \$ Demi-journée / soirée : 10,50 \$ Journée : 6,00 \$ Demi-journée / soirée : 4,20 \$ 15,00 \$

Lorsqu'il y a seulement un versant d'ouvert (télésiège fermé), la tarification journalière est réduite de 50 %.

Il y a réduction de 15 % du tarif lors de la prévente de billets de saison entre le 1^{er} lundi de novembre et le 1^{er} lundi de décembre.

OFFRE REGROUPEE

Tout rabais pourra être accordé dans le cadre d’offre regroupée.

ARTICLE 3.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le maire.

Maire

Greffière